The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol —► (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —► signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

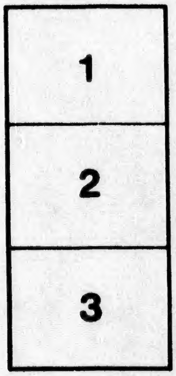

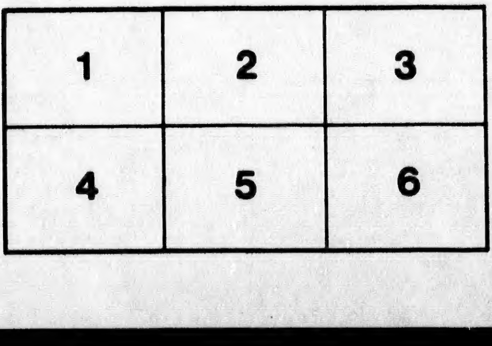

1871-

607

DECRET POUR ROME ET POUR LE MONDE.

" Parmi ceux qui ont joint la pratique aux enseignements et que Notre-Seigneur Jésus-Christ a déclaré devoir être grands dans le royaume des cieux (1), il faut placer à bon droit SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI fondateur de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur et évêque de Sainte Agathe des Goths. Montrant dans sa personne l'exemple de toutes les vertus et apparaissant comme une lampe placée sur le chandelier (2). il a éclairé si vivement tous les fidèles chrétiens qui sont dans la maison de Dieu, que déjà il a été mis au nombre de ceux qui composent la Cité des saints et la famille du Seigneur (3). Ce qu'il a accompli par ses saintes œuvres, il l'a également enseigné par ses paroles et ses écrits. En outre, il a écarté et dissipé par ses savants ouvrages, et surtout par les enseignements de sa théologie morale, les ténèbres des erreurs propagées au loin par les incrédules et les jansénistes. En outre il a mis en lumière les questions obscures et résolu les douteuses, en traçant une voie sûre entre les opinions divergentes des théologiens trop laxes ou trop rigides, voie dans laquelle les directeurs des âmes peuvent s'engager sans peril. Il a mis également dans une pleine évidence et soutenu énergiquement deux vérités qui, dans ces derniers temps, ont été proclamées dogmes de foi : l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu et l'infaillibilité du Souverain Pontife parlant *ex cathedrâ*. Il a enfin dévoilé les mystères des Ecritures soit dans ses travaux ascétiques, tout remplis d'une suavité céleste, soit dans le commentaire des plus instructifs où il explique les psaumes et les cantiques que les ecclésiastiques récitent dans l'office divin, et qu'il a interprêtée de manière à nourrir leur piété et à éclairer leur esprit.

" Pie VII, de sainte mémoire, s'était déjà montré plein d'admiration pour la profonde sagesse d'Alphonse, et l'avait exalté *comme s'étant servi de la parole et de la plume pour montrer à ceux qui errent dans la nuit ténébreuse du monde la voie de la justice, par laquelle ils peuvent passer de la puissance des ténèbres à la lumière et au royaume de Dieu* (4). Un autre Pontife, Grégoire XVI, de sainte mémoire, a relevé d'une manière non moins flatteuse, dans la bulle qui décerne à Alphonse les suprêmes honneurs de la canonisation *la force extraordinaire, l'étendue et la variété de la science* qu'on rencontre dans ses ouvrages.

" Mais, de nos jours, les nations publient si hautement sa sagesse et l'Eglise célèbre ses louanges (5) avec tant d'éclat, qu'un grand nombre de cardinaux de la sainte Eglise romaine, presque tous les prélats du

---

(1) Matth. 5. 19. (2) Ibid. 5. 15. (3) Ephes. 2. 19. (4) Coloss. 1. 13.
(5) Eccli. 39. 14.

monde entier, les supérieurs généraux des ordres religieux, les théologiens des plus célèbres universités, les chapitres les plus illustres, et des membres de tous les corps savants ont adressé au Souverain Pontife, notre Saint-Père le pape Pie IX, des suppliques par lesquelles ils expriment leur commun désir de voir décerner à *saint Alphonse-Marie de Liguori* le titre et les honneurs de *docteur de l'Eglise.* Sa Sainteté a accueilli favorablement ces supplications, et a chargé, comme de coutume, la Sacrée-Congrégation des Rites d'examiner cette affaire, de la plus haute gravité. En conséquence, dans la réunion ordinaire tenue au Vatican, sous la date indiquée ci-après, leurs Eminences les cardinaux préposés aux Rites sacrés ont entendu le rapport de son Eminense le cardinal Constantin Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége, préfet de la Congregation des Rites et rapporteur de la cause. Ils ont également pris en considération les objections du R. P. D. Pierre Minetti, promoteur de la Sainte-Foi, les réponses du défenseur de la cause et les opinions consciencieuses des théologiens. Enfin, après avoir pesé le pour et le contre avec la plus grande sévérité, ils ont donné à l'unanimité, la réponse suivante : *Adresser au Saint-Père un avis favorable pour accorder, proclamer et étendre à l'Eglise universelle le titre de docteur en faveur de saint Alphonse-Marie de Liguori, en maintenant l'office et la messe déjà accordés, en ajoutant le* credo. *et en prenant l'antienne* O Doctor *pour le* Magnificat *des premières et des deuxièmes vêpres, les Leçons* Sapientiam *pour le premier Nocturne, et* In medio Ecclesiæ *pour le VIIe responsoire.*

" Le 11 Mars 1871.

" A la suite d'un rapport fidèle, complet et détaillé, qui fut présenté à Notre Saint Père le Pape Pie IX par le Secrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation, Sa Sainteté a approuvé et confirmé le rescrit de cette même Congrégation, et a ordonné, le 23 mars de la même année, de publier à ce sujet un décret général pour Rome et pour le monde.

C. Card. PATRIZI, *Ev. d'Ostie et de Villetri, Préfet de la S. Congr. des Rites.*

" Place du sceau.

" D. BARTOLINI, *Secrétaire de la S. Congr. de Rites.* "

RB37127